



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES  
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

## COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

#### DELIBERATION 03 ADM – Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **31 mars 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Absents : 4

**Présents** : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, M. TUO, M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORiot DE ROUVRAY,

**Absents** : Mme BERGE, Mme ESTRADÉ, Mme PLAGNET, M. SIRE,

**Pouvoirs donnés** : Mme BERGE donne procuration à M. GUILLENTEGUY  
Mme PLAGNET donne procuration à M. BEAUQUESTE,  
Mme ESTRADÉ donne procuration à M. DEMASLES,  
M. SIRE donne procuration à Mme TOUSTARD,

**Secrétaire de séance** : Pierre DEMASLES

## DELIBERATION 03 ADM – Modification des statuts du Syndicat Départemental d’Energie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-20 ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d’Energie des Hautes-Pyrénées arrêtés par le Préfet le 7 mai 2014 et modifiés le 5 mai 2017 ; et le 14 mars 2023 ;

Vu le projet d’évolution des statuts du Syndicat Départemental d’Energie des Hautes-Pyrénées approuvé le 14 mars 2025 par son Conseil Syndical ;

Le Conseil municipal doit se prononcer afin d’approuver les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d’Energie des Hautes-Pyrénées dans un délai de trois mois après leur notification.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts et rappelle les modifications qui y sont apportées, qualifiées de mise au point technique, et qui ont pour objectif :

- D’une part, de clarifier les prestations pour tiers (EPCI, Département), en précisant l’objet (article 2) et les habilitations (article 6),
- D’autre part, de clarifier les activités accessoires pour ses membres, en les précisant (articles 5 à 5.6),
- Enfin, de définir précisément le cadre de la compétence Eclairage Public à l’article 3.2.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,**

- approuve la proposition ci-dessus d’adopte,
- adopte les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d’Energie des Hautes-Pyrénées.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance  
M. DEMASLES



Le 11 avril 2025

Le Maire,

JC. BEAUQUESTE

